Paris, 31 mai 2017 - La Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) lance aujourd'hui une plateforme de partage d'initiatives RSE mises en œuvre au sein des cliniques et hôpitaux privés et renouvelle sa participation à la C onvention entre l'Etat et les fédérations du secteur sanitaire, social et médico-social relative au d éveloppement d urable .

« A l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, organisée du 30 mai au 5 juin 2017 , l'hospitalisation privée se mobilise et démontre une nouvelle fois son engagement grâce aux actions environnem entales, sociales et sociétales menées par les établissements de santé privés », déclare Lamine Gharbi, président de la FHP, qui regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés accueillant chaque année 9 millions de patients.

Lancement d'une plateforme de partage des initiatives RSE de l'hospitalisation privée

Au-delà des actions mises en place dans le cadre de la Semaine européenne du développeme nt durable, les cliniques et hôpitaux privés développent au quotidien des projets RSE reproductibles au

sein du secteur
.
C'est pourquoi la FHP a souhaité créer une plateforme de partage d'initiatives, accessible sur le site
de
la FHP
, pour favoriser la démultiplication des bonnes pratiques
RSE
et le partage entre établissements.
Il s'agit d'
un
outil
concret
qui
détaille
les actions mises en place
dans les cliniques et qui
présente les porteurs de projets
impliqués
,
ainsi que l
es résultats obtenus par les établissements.

« Cette plateforme comprend déjà plus d'une centaine de projets vertueux qui témoignent de l'investissement des cliniques et hôpitaux privés en matière de
d
éveloppement
d
urable
», se réjouit Lamine Gharbi
.

Renouvellement de la Convention entre l'Etat et les fédérations du secteur sanitaire, social et médico-social relative au développement durable.

La FHP a renouvelé sa participation à la Convention relative au développement durable signée le 5 mai
conjointement
avec
la

FHF,
la
FEHAP, UNICANCER,
la
FNEHAD, UNIOPSS,
le
SYNERPA, NEXEM et
la
FNAQPA
,
ainsi que par les Pouvoirs publics
(
m
inistère des
S
olidarités et de la
S
anté, ministère de la
T
ransition écol
ogique et solidaire) et l'A
gence nationale d'appui à la performance (A
NAP
)
.
Cette convention
a pour objectif de favoriser la promotion des valeurs du développement durable et l'intégration de démarches de responsabilité sociale, sociétale et environnementale au sein des structures concernées.

« Le renouvellement de cette convention s'inscrit dans la continuité des travaux communs menés avec l'Etat et les fédérations. Acteurs de santé au service des patients, les cliniques ont une responsabilité environnementale et sociétale importante
: elles emploient près de
200
.
000 personnels de santé, produisent des déchets et consomment des ressources naturelles et énergétiques
. L'intégration d'une démarche de
d
éveloppement
d
urable constitue un enjeu majeur qui doit faire l'objet d'un accompagnement à tous
les

niveaux
»
, conclut
Lamine Gharbi.

Dans le cadre de cette convention renouvelée, un outil simple et complet d'auto-évaluation intitulé « Mon Observatoire du Développement D urable » a été créé pour permettre aux établissements qui le souhaitent d'évaluer chaque année leur ma turité en d éveloppement d urable.

Les établissements qui renseigneront cet Observatoire se verront restituer instantanément une analyse de leur maturité et prop oser un premier plan d'actions.
Les résultats nationaux seront, quant à eux, restitués aux f édérations signataires à l'automne 2017.

Pour la première collecte de recueil de données, les établissements sont invités à se connecter du 1er juin 2017 au 1er septembre 2017 sur le site de l'ANAP . Cette collecte prend le relai de l'Observatoire de la performance Développement durable que la FHP avait mis à disposition de ses adhérents en 2015 et 2016.

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en char

ge de 9
millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

Â

- 57% des interventions chirurgicales
- Près de 68% de la chirurgie ambulatoire
- 2,3 millions de passages dans 130 services d'urgences
- Près d'un patient sur deux en cancérologie
- Un accouchement sur quatre
- Plus d'un tiers des soins de suite et de réadaptation
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques